

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Décembre 2012.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2012, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

La « STB » détient 67,18 % du capital de la société « SICAV AVENIR » qui de son coté détient 800 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « STB MANAGER », gestionnaire de la société « SICAV AVENIR », une lettre en vue de régulariser sans délai la situation de la dite SICAV conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales relatif aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors de l'observation citée ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2012.

Tunis, le 30 Janvier 2013

Le commissaire aux comptes :
P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/12/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	943 677	968 956
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		575 769	559 083
b - Obligations et Valeurs assimilées		367 908	409 874
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		387 909	357 781
a - Placements monétaires	3-2	206 544	283 771
b - Disponibilités	3-9	181 365	74 010
AC 3 - Créances d'exploitation		348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 331 934	1 327 086
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	4 213	4 204
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		4 213	4 204
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 301 777	1 293 162
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	25 944	29 720
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	16
b - Sommes distribuables de l'exercice		25 942	29 704
ACTIF NET		1 327 721	1 322 882
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 331 934	1 327 086

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Note s	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012	Période du 01/10/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-3	4 100	32 122	4 355	35 310
a - Dividendes		-	15 577	-	15 880
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 100	16 545	4 355	19 429
c - Revenus des autres valeurs				-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	2 790	8 605	2 243	8 567
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 890	40 727	6 599	43 877
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 699	-14 807	-3 629	-14 041
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 191	25 921	2 970	29 836
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 191	25 921	2 970	29 836
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	21	-144	-132
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 191	25 942	2 826	29 704
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-21	144	132
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-67 664	-45 945	12 684	-3 742
* +/- values réalisées sur cession des titres		19 375	47 989	2 491	2 491
* Frais de négociation		-94	-432	-49	-78

RESULTAT NET DE LA PERIODE	-45 191	27 533	18 095	28 507
-----------------------------------	----------------	---------------	---------------	---------------

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 Décembre 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Période du</i> <i>01/10/2012</i> <i>au</i> <i>31/12/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2012</i> <i>au</i> <i>31/12/2012</i>	<i>Période du</i> <i>01/10/2011</i> <i>au</i> <i>31/12/2011</i>	<i>Période du</i> <i>01/01/2011</i> <i>au</i> <i>31/12/2011</i>
--	--	--	--	--

AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation

a - Résultat d'exploitation	3 191	25 921	2 970	29 836
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 67 664	- 45 945	12 684	- 3 742
c - +/- values réalisées sur cession de titres	19 375	47 989	2 491	2 491
d - Frais de négociation de titres	- 94	- 432	- 49	- 78

<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 29 718	-	- 29 443
--	---	----------	---	----------

AN 3 - Transaction sur le capital

a - Souscriptions	-	7 024	58	2 431
* Capital	-	6 664	56	2 509
* Régularisation des sommes non distrib.	-	339	1	- 91
* Régularisations des sommes distrib.	-	21	1	13
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	- 6 562	- 6 562
* Capital	-	-	- 6 301	- 6 301
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 116	- 116
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 145	- 145
* Droits de sortie	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-

VARIATION DE L'ACTIF NET	- 45 191	4 839	11 590	- 5 068
---------------------------------	-----------------	--------------	---------------	----------------

AN 4 - Actif Net

a - En début de période	1 372 912	1 322 882	1 311 292	1 327 949
b - En fin de période	1 327 721	1 327 721	1 322 882	1 322 882

AN 5 - Nombre d'actions

a - En début de période	22 820	22 703	22 815	22 771
b - En fin de période	22 820	22 820	22 703	22 703

VALEUR LIQUIDATIVE	58,182	58,182	58,269	58,269
---------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-3,29%	2,10%	1,38%	2,14%
---	---------------	--------------	--------------	--------------

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/12/2012

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 943 677 DT contre 968 956 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Coût d'acquisition	917 545	896 478
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	512 573	441 663
- Titres OPCVM	44 987	53 256
- Obligations et valeurs assimilées	359 985	401 559
Plus ou moins values potentielles	18 210	64 154
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	18 360	64 304
- Titres OPCVM	(150)	-141
- Obligations et valeurs assimilées	-	-9
Intérêts courus sur obligations et valeurs	7 923	8 324
Total	943 677	968 956

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 206 544 DT contre 283 771 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Bons de trésor à court terme	206 544	283 771
Total	206 544	283 771

3- 3 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 4 100 DT pour la période allant du 01/10/2012 au 31/12/2012 contre un montant de 4 355 DT du 01/10/2011 au 31/12/2011, et se détaillent ainsi :

Libellé	4ème trimestre 2012	31/12/2012	4ème trimestre 2011	31/12/2011
- Revenus des actions	-	13 540	-	13 828
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 036	-	2 053
- Revenus des Obligations	4 100	16 545	4 355	19 429
Total	4 100	32 122	4 355	35 310

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2012 au 31/12/2012, à 2 790 DT contre 2 243 DT du 01/10/2011 au 31/12/2011, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme.

Libellé	4ème Trimestre 2012	31/12/2012	4ème Trimestre 2011	31/12/2011
- Intérêts/ Compte de dépôt	1 375	1 375	-	221
- Intérêts/ Bons de trésor	1 416	7 231	2 243	8 346
Total	2 790	8 605	2 243	8 567

3-5 Note sur le capital**Capital au 30/09/2012**

- Montant	1 350 160
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21

Souscriptions

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-67 664
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	19 375
- Frais de négociation	-94

Capital au 31/12/2012

- Montant	1 301 777
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Sommes distribuables de l'exercice	25 942	29 704
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	16
Total	25 944	29 720

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 213 DT contre 4 204 DT au 31/12/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Gestionnaire	1 129	1 123
- Dépositaire	3 083	3 081
Total	4 213	4 204

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2012 au 31/12/2012 à 3 699 DT contre 3 629 DT du 01/10/2011 au 31/12/2011, et se détaillent ainsi :

Libellé	4 ^{ème}	31/12/2012	4 ^{ème}	31/12/2011
	Trimestre		Trimestre	
	2012		2011	
- Rémunération du gestionnaire	3 402	13 624	3 332	12 861
- Rémunération du dépositaire	297	1 183	297	1 180
Total	3 699	14 807	3 629	14 041

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 181 365 DT contre 74 010 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- Avoirs en banque	181 365	74 010
Total	181 365	74 010

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2012 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2012	%Actif
Actions & Valeurs assimilées		512 573	530 933	39,86%
ADWYA	10 453	51 922	83 478	6,27%
ARTES	1 250	10 355	10 593	0,80%
ASSAD	3 560	11 266	30 506	2,29%
ATL	1 003	3 908	3 247	0,24%
ATL NG 2/17	118	507	365	0,03%
ATL NS	354	1 663	1 062	0,08%
BH	300	7 980	3 666	0,28%
BIAT	150	10 575	9 508	0,71%
BNA	250	3 450	2 165	0,16%
BS	1 167	21 144	17 276	1,30%
BT	8 000	74 444	95 912	7,20%
BTEI ADP	550	16 895	14 960	1,12%
CAR CEMENT	7 744	16 403	27 646	2,08%
CIMENTS BIZERT	600	4 230	4 082	0,31%
ENNAKL	3 974	41 483	45 900	3,45%
GIF	8 400	63 490	44 201	3,32%
MONOPRIX	180	4 425	4 983	0,37%
POULINA GP H	1 564	8 617	10 333	0,78%
SALIM	324	5 537	8 295	0,62%
SIPHAT	1 400	35 594	13 300	1,00%
SITS	2 772	7 158	8 582	0,64%
SITS NS	580	1 797	1 740	0,13%
SOTRAPIL	840	23 140	13 188	0,99%
SPDIT	1 041	6 046	7 152	0,54%
STB	800	16 616	7 048	0,53%
TELNET	1 500	13 500	10 115	0,76%
TPR	4 554	17 150	22 866	1,72%
TUNINVEST	600	6 304	5 010	0,38%
TUNIS RE	685	5 617	5 831	0,44%
TUNISAIR	2 368	6 859	3 426	0,26%
WIFACK	1 000	14 500	14 500	1,09%
Obligations		359 985	367 908	27,62%
AIL 2009-1	500	20 000	20 887	1,57%
AMENBANK2009 B	500	39 995	40 361	3,03%
BH 2007	1 000	40 000	40 103	3,01%
BNA 2009 SUB	1 000	79 990	82 527	6,20%
BTE 2009	1 000	70 000	70 862	5,32%
CIL 2012/1	500	50 000	51 815	3,89%
HL F 2010/1	1 000	60 000	61 353	4,61%